



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Élections professionnelles 2026

Carte électeur et code de vote

Monsieur

Vous êtes appelé(e) à participer aux élections professionnelles 2026 des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de la jeunesse et des sports.

Vous trouverez dans ce document votre **code de vote**, vous permettant de vous **authentifier à l'espace de vote de la solution de vote électronique (SVE)**, qui ouvrira à compter du jeudi 3 décembre à 8h00 (heure de Paris).

Le code de vote qui vous est attribué pour voter
est personnel et confidentiel.

Votre code de vote



Lien URL vers la plate-
forme SVE :

<https://electionspro2026.education-supérieur-recherche-jeunesse-sports.gouv.fr/>

Dès le lundi 5 octobre à 14h00, vous pouvez vous connecter au portail Elections de la SVE pour accéder à votre espace personnel et consulter les scrutins auxquels vous êtes appelé à voter. Les candidatures et professions de foi seront mises en ligne au plus tard le 17 novembre 2026.

Nous vous remercions,

L'équipe élections professionnelles 2026 - 2027



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Elections professionnelles 2026

Notice explicative

J'accède au portail Elections pour élire mes représentants aux instances de dialogue social
<https://electionspro2026.education-supérieur-recherche-jeunesse-sports.gouv.fr/>



CALENDRIER DES ELECTIONS

- **Ouverture du portail Elections** : lundi 5 octobre à 14h00 (heure de Paris) ;
- **Ouverture du vote** : jeudi 3 décembre à 8h00 (heure de Paris) ;
- **Clôture du vote** : jeudi 10 décembre à 17h00 (heure de Paris).



COMMENT CHOISIR POUR QUI VOTER ?

- Avant l'ouverture du vote, je prends connaissance des scrutins auxquels je suis appelé(e) à voter ainsi que des listes électorales.
- Les candidatures et leurs professions de foi sont mises en ligne sur le Portail Elections au plus tard le 17 novembre.

COMMENT VOTER ?



J'ACTIVE MON COMPTE ÉLECTEUR

Dès le 5 octobre

Pour pouvoir voter, j'**active mon compte électeur**, en amont de l'ouverture du scrutin :

- Je clique sur le **lien à usage unique** qui m'est adressé(e) par courriel sur ma **messagerie professionnelle**, en cliquant sur ce lien je suis redirigé(e) vers le **portail Elections** ;
- Je crée mon **mot de passe** personnel ;
- Je choisis une **question « défi »** parmi celles proposées et je renseigne ma réponse secrète.



J'OBTIENS MON CODE DE VOTE

Dès le 10 octobre

- Si j'ai un compte ENSAP, je récupère mon code de vote depuis mon **compte ENSAP (procédure de droit commun)**. Ce code de vote vaut pour **toute la période électorale**.

Dès le 3 décembre

- Il est également possible de récupérer un code de vote **depuis le portail Elections via deux autres solutions** :
 - **La Question « défi »** : je renseigne ma question défi ainsi que ma réponse secrète.
 - **FranceConnect** : je m'authentifie via un fournisseur d'identité de FranceConnect.



J'ACCÈDE AU VOTE

Du 3 décembre au 10 décembre

À l'ouverture du scrutin, la fonctionnalité « **ACCÉDER AU VOTE** » est activée dans mon espace personnel et je peux accéder au **portail de vote**.

L'accès au vote repose sur la saisie de mon **code de vote récupéré préalablement**.



BESOIN D'AIDE ?

- L'ensemble des informations pratiques est disponible sur la page d'accueil
- La cartographie des centres d'assistance est accessible dans la rubrique « Informations pratiques »



DEPUIS QUEL SUPPORT JE PEUX VOTER ?

Le vote électronique est accessible depuis les supports suivants :

- un ordinateur personnel ou professionnel ;
- un smartphone ;
- une tablette.